


Délibération du conseil municipal du 21 novembre 2024 - N°D2024_56

Publiée sur le site internet de la commune le : 26 novembre 2024
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un novembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 13 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11

Quorum atteint

Absents : 8

Dont 5 absents ayant donné pouvoir :

AZZOPARDI Karen ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

DEPOISIER Fabrice ayant donné procuration à CAPRI Brigitte

LEDRU Sindy ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

MENEGON Daniel ayant donné procuration à LAURENSEN David

PEPIN Nathalie ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth

Votants : 16

Secrétaire de séance : PASQUALIN Martine

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel		X	DEPOISIER Fabrice		X
LAURENSEN David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy		X
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie		X	GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen		X	DEPOISIER Mathieu		X

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE DE VOUGY

Monsieur le Maire :

- rappelle la décision du conseil municipal n° D2024_25 en date du 11 avril 2024 approuvant l'attribution des subventions pour l'exercice 2024, dont 1 500 € au profit de l'US VOUGY ;
- informe qu'une erreur a été constatée lors de cette décision qui s'avère non conforme à l'avis de la commission communale des finances en date du 29 mars 2024, quant au montant attribué à l'US VOUGY ; en effet, cette commission a décidé un montant de 2 000 € ;
- fait part à l'assemblée des frais engagés par l'association US VOUGY d'un montant de 988 € pour le changement de 2 filets de but ;
- demande à l'assemblée de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 €, afin de respecter l'avis de la commission communale des finances et de participer au changement des 2 filets de but ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association UNION SPORTIVE DE VOUGY d'un montant de 1 000 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de la dite subvention exceptionnelle.

La secrétaire de séance,



PASQUALIN Martine

*Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus. Pour extrait
conforme au registre des
délibérations du conseil municipal.*

Le Maire,



MASSAROTTI Yves